

CONTEXTE DES ATELIERS ET ATTENDUS

Depuis fin 2020, les différents rendez-vous (1^{re} session d'ateliers en mars, contributions citoyennes, concertation avec les intercommunalités, travaux des élus du comité syndical...) ont permis de dessiner plusieurs propositions d'orientations pour le futur SCoT, organisées autour de trois défis à relever :

1. Accélérer les transitions climatiques et écologiques ;
2. Renforcer la qualité de vie des habitants ;
3. Garantir les équilibres des développements et les complémentarités territoriales

Le comité syndical du 4 septembre dernier a permis un premier débat sur le niveau d'ambition quant aux équilibres territoriaux, aux perspectives de développement et à la stratégie de sobriété foncière, confirmant les attentes pour que le SCoT organise les solidarités territoriales (en matière de développement économique, de mobilités, d'énergies, d'alimentation), permette le développement de chaque territoire en priorisant une approche plus qualitative de l'aménagement et engage le territoire sur une trajectoire ambitieuse de sobriété foncière.

À l'occasion de cette journée du 8 octobre, un bilan de ces acquis et les propositions d'orientations pour le Projet d'Aménagement Stratégique seront présentés. Les temps d'échanges permettront d'approfondir les stratégies et perspectives possibles sur 6 thématiques :

Le matin 9h-12h :

1. L'évolution démographique et le développement résidentiel
2. Les activités commerciales
3. La transition énergétique et la préservation de la biodiversité et des paysages

L'après-midi 14h-17h :

4. Le développement économique et l'emploi
5. L'offre de services
6. La qualité urbaine et les formes d'habitat

DÉROULEMENT DES ATELIERS

1. INTRODUCTION

(20 min)

Plénière d'introduction :

- A. Les acquis de la démarche
- B. Le point d'information sur la démographie
- C. La présentation des ateliers

2. ATELIERS DE TRAVAIL

(1h30)

6 Ateliers (10 à 15 personnes) pour enrichir collectivement les orientations du PAS, sur la base d'un guide des débats spécifique à chaque atelier.

- 1h10 d'atelier pour débattre sur les réflexions restant à mener
- 20 minutes de synthèse et de restitution du travail afin de rapporter des orientations faisant consensus et d'éventuels points de désaccord et questions à approfondir.

3. SYNTHÈSE ET DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS

(30 min)

- Restitution et débat en plénière des travaux des ateliers par les porte-paroles préalablement choisis
- Conclusion sur la suite de la démarche concernant la formalisation du Projet d'Aménagement Stratégique.

LES 1^{ER} ACQUIS DE LA DÉMARCHE

1. LE SOCLE DE BASE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

> LES ACQUIS DU SCOT DE 2013

<https://www.nancysudlorraine.fr/fr/le-scot-en-vigueur.html>

Le SCoT de 2013 a posé un certain nombre d'acquis qui servent d'appuis au travail de révision en cours :

Une communauté de destin, la création du Sud54 s'est appuyée sur un bassin de vie ; des jalons importants ont été posés en termes de coopération, de compréhension des interdépendances territoriales, équilibre et déséquilibres à l'œuvre.

Une armature territoriale partagée, de faire connaître son importance dans le fonctionnement et les équilibres du sud Meurthe-et-Moselle ;

Il a donné à voir **le fonctionnement écologique du territoire**, son armature verte et les enjeux environnementaux qu'elle porte.

> LES OBJECTIFS DE LA DÉLIBÉRATION

<https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/1-20191212revisionscotsud54docx.pdf>

- Réévaluer l'ambition démographique dans un contexte de stabilité ;
- Consolider notre armature territoriale et les fonctions des polarités ;
- Faciliter les mobilités sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuivre la préservation du foncier avec une approche plus qualitative que quantitative ;
- Réévaluer la stratégie foncière pour le développement économique ;
- Renforcer le volet d'adaptation du territoire au changement climatique : gestion économe du foncier, préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et production d'EnR&R, agriculture de proximité ;
- Développer une approche qualitative de l'aménagement de l'espace ;
- Rendre l'application du SCoT pratique.

> LES ORIENTATIONS « SUPRA » : OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Les lois **Elan et Climat & Résilience** ont rationalisé le contenu des SCoT et renforcé les objectifs nationaux de lutte contre l'artificialisation des sols en introduisant l'objectif « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Le SRADDET Grand Est approuvé début 2020

- Réduction de 55% des consommations d'énergie et x3,4 la production d'ENR,
- Obligation de compensation des nouveaux espaces imperméabilisés,
- + une quinzaine de règles visant directement les SCoT

> UN DIAGNOSTIC : HIVER 2020-2021

<https://www.nancysudlorraine.fr/fr/diagnostic-territorial.html>

Un territoire multipolaire dont les équilibres et interdépendances sont fragilisés par les formes du développement et la situation démographique qui créent des concurrences et affaiblissent les polarités.

Mais également des ressources capitales pour faire face aux défis environnementaux et climatiques, un territoire adapté à une approche à grande échelle des transitions, la variété de ses milieux naturels et de son agriculture.

2. LES CONTRIBUTIONS COLLECTIVES DE 2021

> LES 1^{ER} ATELIERS THÉMATIQUES - PRINTEMPS 2021

<https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/revision/2021-scotsud54-atelier-pas-synthese-1.pdf>

- La nécessité de changer de modèle, d'accompagner et de mettre en œuvre les transitions ;
- Penser le temps long, mettre la qualité de vie, la santé et le bien-être au cœur des réflexions ;
- Sortir des concurrences, trouver des complémentarités entre territoires, dialoguer ;
- Une volonté de mieux organiser la proximité dans un contexte d'interdépendance territoriale.

> LES RENCONTRES ET CONTRIBUTIONS DES EPCI - PRINTEMPS 2021

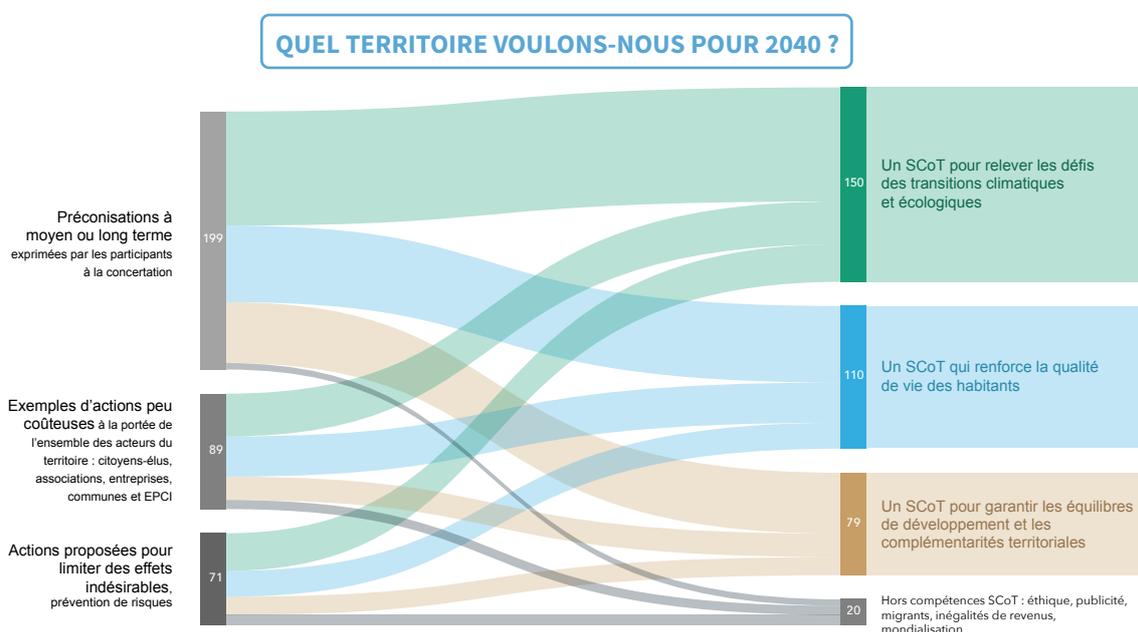
Des éléments partagés :

- L'expression d'un phénomène croissant de pression foncière dans les territoires périurbains et ruraux ;
- Le souhait de développer une mobilité plus durable au sein des territoires ruraux et de faciliter l'accès à la Métropole ;
- La volonté de trouver un équilibre entre sobriété foncière et besoins de développement ;
- Le souhait de permettre le développement de l'activité économique en trouvant un équilibre au sein du grand territoire ;
- La volonté de prendre en compte l'antériorité et l'histoire des territoires pour définir les objectifs de développement ;
- Le souhait de s'appuyer sur la Multipole pour peser dans le débat des grands projets d'infrastructure (A31, gare de Vandières, RN4...) ;

Des problématiques :

- Une augmentation du prix du foncier liée à l'attractivité résidentielle ;
- Des difficultés pour la réhabilitation des cœurs de villages, peu de moyens/leviers ;
- Des difficultés pour développer du logement social et locatif dans le monde rural malgré une demande, bailleurs peu intéressés ;
- Une densité « imposée » jugée trop élevée dans certains secteurs pour permettre une bonne intégration paysagère ou une diversification de la typologie de logement ;
- Quelle articulation entre développement des ENR et préservation du patrimoine (naturel, paysager et bâti) ?
- Une mobilité structurée par l'automobile et qui engendre des difficultés (stationnement, flux de transit) et des inquiétudes (durabilité du modèle, accessibilité aux lieux d'emplois et de services) ;

> LA CONCERTATION AU TRAVERS DE CARTODÉBAT + LE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS CITOYENNES <https://cartodebat.fr/scotsud54>



3. LES 3 FILS CONDUCTEURS DE LA RÉVISION

> LES TRANSITION(S)

Vers un nouveau mode de développement moins prédateur en ressources, moins consommateur en foncier, qui tend vers la coordination, la coopération plutôt que les concurrences.

> LA QUALITÉ DE VIE

Vers des choix d'aménagement privilégiant la qualité de vie, la santé et le bien-être, qui s'appuient sur la protection des services écosystémiques rendus par la biodiversité, sur un urbanisme du recyclage et maîtrisé.

> LES ÉQUILIBRES ET COMPLÉMENTARITÉS

S'appuyer sur une armature territoriale équilibrée qui nous encourage à jouer sur notre interdépendance et notre diversité pour offrir les conditions d'une bonne qualité de vie, d'un développement équilibré et d'une attractivité retrouvée.

4. UN NIVEAU D'AMBIITION

DÉBATTU LORS DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2021

> ÉQUILIBRES ET COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES :

UNE STRATÉGIE À L'ÉCHELLE DU SUD54 DANS LE RESPECT DES TERRITOIRES ET DE LEURS INSTITUTIONS

Le SCoT reconnaît et valorise les complémentarités territoriales. L'intercommunalité reste le périmètre de réflexion de base, les objectifs de développement devant être modulés selon les spécificités de chaque territoire.

Certaines orientations d'aménagement (mobilité, foncier économique, énergies, alimentation...) doivent être pensées à l'échelle du grand territoire dans un principe d'équité et de solidarité.

> PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT :

ORGANISER ET RÉGULER CE DÉVELOPPEMENT, EN PRIORISANT UNE APPROCHE QUALITATIVE PLUTÔT QUE QUANTITATIVE

L'ensemble des territoires doit disposer d'un socle de base pour se développer dans chaque domaine.

Le SCoT doit néanmoins organiser et réguler ce développement, en priorisant une approche qualitative plutôt que quantitative.

En matière de services et d'habitat, le développement doit être plus fortement priorisé dans les polarités afin qu'elles conservent leur attractivité.

En matière économique, il s'agit de prioriser l'offre foncière pour certains projets stratégiques, porteurs d'intérêt pour l'ensemble du Sud 54.

> SOBRIÉTÉ FONCIÈRE :

TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS ET DE L'ANTÉRIORITÉ DE CHAQUE TERRITOIRE

Les objectifs de sobriété foncière sont territorialisés en tenant compte des spécificités et de l'antériorité de chaque territoire.

Le développement en extension est réalisé sous conditions (projet d'intérêt Multipôle, reconversion de friche, opération exemplaire, étude de densification...) dans un cadre strict imposé par la loi.

PREMIÈRE TRAME ET FORMULATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

> LE POSITIONNEMENT DU SUD54

Consolider le positionnement du Sud54 pour rester un territoire d'accueil inscrit dans les grandes dynamiques régionales et européennes :

- Conforter la desserte du territoire et améliorer l'ouverture vers et depuis le sud
- Renforcer les fonctions métropolitaines du territoire en misant sur l'excellence et les marqueurs territoriaux
- Coopérations territoriales : rapport au 57, Luxembourg, Alsace, Lyon, Paris

1. TRANSITION(S)

> CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOBRE EN ÉNERGIE POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET GAGNER EN AUTONOMIE

- Réduire les consommations énergétiques dans les domaines de l'habitat et des transports
- Développer le mix énergétique

> DES RESSOURCES À GÉRER PLUS DURABLEMENT POUR GARANTIR LES BESOINS DES GÉNÉRATIONS FUTURES ET LIMITER LES CONCURRENCES

- Porter les efforts de réduction de la consommation foncière à -50%
- Préserver et sécuriser les ressources en eau
- Gérer durablement les ressources du sous-sol et de la forêt
- Faciliter l'émergence des filières alimentaires de proximité

2. QUALITÉ DE VIE

> RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

- Préserver les habitats naturels et leurs services écosystémiques indispensables à la vie biologique (humaine, animale et végétale)
- Restaurer les habitats endommagés et créer de nouveaux espaces favorables à la biodiversité (en milieu urbain et en milieu rural)
- Préserver et valoriser les paysages comme un bien commun, support de la biodiversité et de l'identité du territoire
- Protéger les espaces forestiers et agricoles, leviers majeurs d'atténuation du réchauffement climatique et de la transition agroécologique

> FAVORISER UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA SANTÉ

- Réduire la consommation foncière et éviter l'étalement urbain dans un cadre de solidarités et de respect des spécificités (et de l'antériorité) des territoires (densités, formes urbaines)
- Donner la priorité au renouvellement urbain et à la résorption de la vacance (pour l'habitat, le développement économique et le commerce)
- Organiser une offre foncière « friche » lisible et de qualité
- Trouver un juste équilibre entre compacité urbaine, amélioration du cadre de vie et nature en ville
- Renouer les liens entre la biodiversité et les espaces bâtis pour être plus résilient

3. ÉQUILIBRES ET COMPLÉMENTARITÉS

> FAVORISER LES COOPÉRATIONS EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE, ALIMENTAIRE, DE GESTION DES RISQUES ET DE MOBILITÉS

- Organiser des mobilités plus durables à l'échelle du Sud54 (gares, parkings relais, itinéraires cyclables, écomobilité)
- Préserver la viabilité et la continuité des infrastructures pouvant être support de transports marchandises plus durables (canaux, gares, ports, voies ferrées)
- S'appuyer sur le potentiel en EnR&R de chaque territoire au service de tous
- Gérer les risques d'échelle interterritoriale

> RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE TERRITORIALE

- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale en tant que modèle d'organisation et de structuration du territoire garant des équilibres et des proximités
- Conforter l'offre de services et d'équipements autour de l'armature pour assurer un maillage et une accessibilité performante
- Soutenir la vitalité des espaces ruraux et péri-urbains en organisant une offre minimale de services du quotidien structurée autour de petits bassins de vie
- Répondre aux besoins en logement de la population actuelle et à venir
- Rééquilibrer les dynamiques démographiques vers les polarités, améliorer l'attractivité résidentielle des centres
- Répartir la production de logement en s'appuyant sur l'armature urbaine et en évitant les concurrences
- Favoriser la reconquête urbaine et la requalification du parc de logements
- Organiser l'offre commerciale au profit du dynamisme des centralités

> RÉPONDRE AUX BESOINS DU MONDE ÉCONOMIQUE, DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET DE QUALITÉ URBAINE, PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE

- Une offre en foncier économique nouvelle pour répondre à des besoins économiques d'intérêt stratégique pour le Sud54 (échelle Sud54)
- Définir une stratégie d'accueil des activités économiques répondant aux objectifs de sobriété foncière (échelle EPCI) et aux besoins émergents (logistique urbaine, tiers-lieux, etc...).
- Accompagner la transformation du modèle commercial vers une offre plus qualitative et locale, orientée vers les polarités et les zones existantes requalifiées
- Accompagner le monde agricole et forestier vers la transition agroécologique

Les ateliers du 8 octobre permettront d'approfondir ces 1^{res} grandes orientations sur des éléments précis n'ayant pas encore été débattus